

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 novembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 novembre 2011

2011 DAC 337 Subvention à l'association Festival d'Ile-de-France (2e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 31 octobre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Festival d'Ile-de-France ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée, au titre de ses activités parisiennes en 2011, à l'association Festival d'Ile-de-France dont le siège social est situé 51, rue Sainte-Anne 75002 Paris. D00706 /2011_02731 Simpa : 60301.

Article 2 : Cette dépense est imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011. Chapitre 65, article 6574, fonction 33, ligne VF40004. Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.